



OLLANDINI

N°1 SUR LA CORSE

Choisissez la Corse !

Nouvelles formalités* de Voyage à destination de la Corse :

A compter du mercredi 9 juin 2021, toute personne de plus de 11 ans souhaitant se déplacer à destination de la Corse en provenance du territoire hexagonal doit être munie :

➔ **Soit** d'un **justificatif de son statut vaccinal** (schéma complet**).

Soit du résultat d'un test **PCR de moins de 72h** avant le déplacement ou test **antigénique de moins de 48h**. Les seuls tests antigéniques pouvant être valablement présentés sont ceux permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2 ; les autotests ne sont pas acceptés pour voyager.

➔ **Et** d'une **déclaration sur l'honneur** de non présence de symptôme, imprimée et signée (disponible sur le site de l'Agence de santé - ARS Corse).

A défaut de présentation de l'un des documents mentionnés ci-dessus, l'embarquement sera refusé par la compagnie de transport. A présenter en format papier ou numérique (application TousAntiCovid-Carnet).

(Pas de test nécessaire dans le sens retour, Corse-Continent).

**Source Agence Régionale de Santé Corse.*

***Schéma complet : 14 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 14 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant déjà contracté le Covid (1 seule injection) ; 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson/Janssen).*

Edition du 24/06/21.

